

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES



1.1. Nom et adresse complète de la firme, raison sociale

Nom de la firme: _____

Adresse: _____

Ville: _____

Province: _____ Code postal: _____

Téléphone: _____ Télécopieur: _____

Courriel: _____

Personne à contacter: _____

Fournir Numéro NEQ : _____ Date d'immatriculation (AAAA/MM/JJ): _____

Année(s) d'expérience(s) en revêtements muraux et/ou isolation: _____

Fournir numéro d'engagement au BSDQ: _____

Un membre du Bureau des soumissions déposées du Québec (BSDQ) ayant signé l'engagement C-1 ou C-2 depuis cinq (5) ans sans plainte de non-conformité est un entrepreneur fiable, conforme aux règles déontologiques et au code de soumission, garantissant une conformité élevée pour les projets de construction.



1.2. Identification des personnes responsables de l'entreprise

Dans le cas d'une société au sens du Code Civil du Québec, noms et adresses des associés constituant la société (utiliser d'autres feuilles au besoin)

Nom: _____ Répondant RBQ ☐

Adresse: _____

Ville: _____

Province: _____ Code postal: _____

Téléphone: _____ Télécopieur: _____

Nom: _____ Répondant RBQ ☐

Adresse: _____

Ville: _____

Province: _____ Code postal: _____

Téléphone: _____ Télécopieur: _____

Nom: _____ Communication ☐

Adresse: _____

Ville: _____

Province: _____ Code postal: _____

Téléphone: _____ Télécopieur: _____

2. CRITÈRES D'ADMISSION



2.1. L'entreprise a-t-elle reçue un refus de demande d'adhésion de l'AERMQ depuis moins de trois (3) ans. ☐ Oui ☐ Non

2.2. L'entreprise doit être immatriculée au Registraire des entreprises (NEQ) depuis au moins cinq (5) ans comme entrepreneur spécialisé I.C.I et résidentiel. (Le demandeur doit prouver qu'au moins 51% de son chiffre d'affaires provient en travaux de la sous-catégorie 7.0 de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ)).

2.3. Détenir une licence active à la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) avec la sous-catégorie 7.0 (isolation, étanchéité, couvertures et revêtements extérieurs).

2.4. Détenir plus de cinq (5) années en affaires en revêtements muraux et/ou isolation.

2.5. L'entreprise doit jouir d'une bonne réputation professionnelle.

2.6. Si un entrepreneur est ou a déjà été inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (« RENA »), l'Association pourra refuser la demande d'adhésion;

2.7. Le nombre d'infractions pénales en matière de santé et sécurité ou d'intégrité pourra être pris en considération par le comité d'adhésion.

Liste de vérifications à fournir avec votre demande d'adhésion



- ☐ Fournir une lettre d'intention, adressée à la direction générale, spécifiant vos intérêts à devenir membre de l'AERMQ.
- ☐ Fournir une copie de lettre de conformité CCQ depuis plus de cinq (5) ans.
- ☐ Fournir le nombre d'heures déclarées à la CCQ pour les cinq (5) dernières années.
- ☐ Fournir une copie de votre licence active à la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) avec la sous-catégorie 7.0 (isolation, étanchéité, couvertures et revêtements extérieurs).
- ☐ Fournir une lettre de conformité CNESST depuis plus de cinq (5) ans.
- ☐ Fournir deux (2) lettres de référence de membres entrepreneurs.
- ☐ Fournir deux (2) lettres de référence d'architectes et/ou de fournisseurs membres.
- ☐ Fournir une preuve d'assurance Tous Risques Chantier (TRC).
- ☐ Fournir une preuve d'assurance responsabilité civile d'au moins deux (2) millions.
- ☐ Fournir une attestation de Revenu Québec à jour, datée de moins de quatre-vingt-dix (90) jours.

3. NOMS DES ASSOCIATIONS AUXQUELLES VOUS APPARTENEZ ET DONT VOUS ÊTES MEMBRE EN RÈGLE



1. _____ 2. _____
3. _____ 4. _____

4. NOMS ET ADRESSES DE TROIS (3) FOURNISSEURS

(Deux (2) d'entre eux doivent être membres de l'AERMQ)



Nom du projet : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Télécopieur : _____

Personne à contacter : _____

Nom du projet : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Télécopieur : _____

Personne à contacter : _____

Nom du projet : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Télécopieur : _____

Personne à contacter : _____

5. LISTE D'AU MOINS TROIS (3) PROJETS EXECUTÉS AU COURS DES DEUX (2) DERNIÈRES ANNÉES



Nom du projet : _____

Adresse du projet : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Nom du client et/ou de l'entrepreneur : _____

Personne à contacter : _____

Téléphone : _____

Réalisé du : _____ au : _____

Nom de l'architecte : _____

Montant du contrat de revêtements muraux et/ou isolation : _____

Nom du projet: _____

Adresse du projet: _____

Ville: _____ Code postal: _____

Nom du client et/ou de l'entrepreneur: _____

Personne à contacter: _____

Téléphone: _____

Réalisé du: _____ au: _____

Nom de l'architecte: _____

Montant du contrat de revêtements muraux et/ou isolation: _____

Nom du projet: _____

Adresse du projet: _____

Ville: _____ Code postal: _____

Nom du client et/ou de l'entrepreneur: _____

Personne à contacter: _____

Téléphone: _____

Réalisé du: _____ au: _____

Nom de l'architecte: _____

Montant du contrat de revêtements muraux et/ou isolation: _____

Nom du projet: _____

Adresse du projet: _____

Ville: _____ Code postal: _____

Nom du client et/ou de l'entrepreneur: _____

Personne à contacter: _____

Téléphone: _____

Réalisé du: _____ au: _____

Nom de l'architecte: _____

Montant du contrat de revêtements muraux et/ou isolation: _____

6. DIVERS



6.1. Tout nouveau membre doit compléter et signer le Code d'éthique de l'Association.

6.2. L'AERMQ exige d'être membre en règle au moment de soumissionner sur un devis stipulant que les travaux doivent être réalisés par un membre de l'AERMQ sans quoi, l'entrepreneur membre ne pourra exiger de recevoir de certificat de conformité. Le nouveau membre aura une période de probation de six (6) mois durant laquelle il ne peut pas se faire délivrer de certificat de conformité par l'Association.

6.3. En plus des documents obligatoires, vous pouvez annexer tout autre document qui pourrait favoriser votre demande.

Autres documents (facultatifs) joints à la présente :

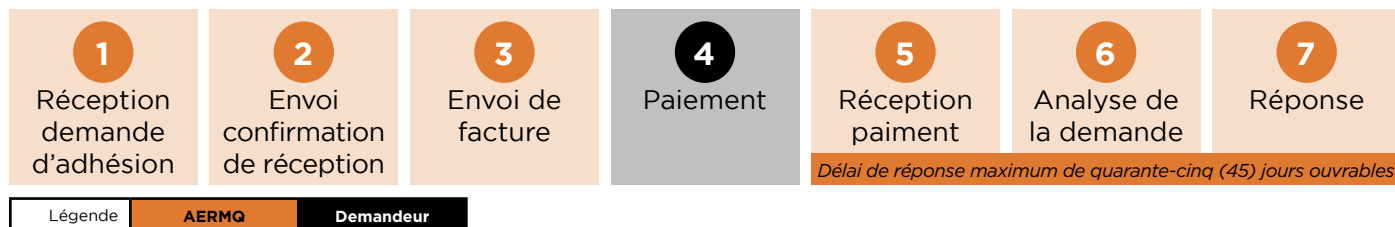
1: _____

2: _____

3: _____

4: _____

7. PROCESSUS D'ADHÉSION



7.1 L'entreprise ne doit pas avoir fait faillite ou cession de ses biens ou de façon générale s'être prévalu de toute loi en faveur de débiteurs insolvable depuis une période d'au moins trois (3) ans précédant sa demande d'admission.



7.2 Effectuer le paiement des frais d'étude de dossier de 1850 \$ plus taxes applicables. (Voir note 1)

7.3 Fournir une lettre de preuve de solvabilité de votre banque ou institution financière.

Note 1. Suite à la réception de la demande d'adhésion, une facture vous sera envoyée. Dès réception du paiement, la demande d'adhésion sera analysée. Ce montant sera déduit du paiement de votre cotisation annuelle de la première année. En cas de refus d'adhésion, ce montant ne sera pas remboursé.

SOLVABILITÉ

7.4. Votre banque ou institution financière

Nom: _____

Rue: _____

Ville: _____ Province: _____

Code postal: _____ Téléphone: _____ Télécopieur: _____

Courriel: _____

Personne à contacter: _____

Depuis combien de temps avec cette institution: _____

Numéro de votre compte commercial: _____

8. COTISATIONS

Voici la marche à suivre :



8.1. Les montants liés à la cotisation annuelle des membres Entrepreneurs seront collectés par la firme d'avocats nommée par l'Association. Cette firme verra à obtenir les états financiers émis par une firme comptable. Toutes les informations recueillies à cette fin seront gardées confidentielles par cette firme.

Ces informations ne pourront être divulguées à qui que ce soit, dont les membres de l'Association et sa direction générale, à l'exception de la firme comptable nommée par l'Association. Cette firme comptable devra garder ces informations confidentielles.

8.2. Les membres Entrepreneurs acceptent de procéder de cette façon et devront collaborer à cette fin.

8.3. Si le membre Entrepreneur décide de payer le montant de cotisation maximale prévue, il n'aura pas à fournir ses états financiers.

8.4. La cotisation annuelle sera par ailleurs basée uniquement sur le chiffre d'affaires total associé au NEQ (numéro d'entreprise du Québec donné par le Registraire des entreprises) de l'entreprise membre de l'Association, indépendamment que le chiffre d'affaires soit lié à des travaux de revêtements muraux et isolation.

8.5. Le montant de la cotisation sera déterminé annuellement par le Conseil d'administration suivant les différentes catégories identifiées au formulaire d'adhésion.



ASSOCIATION DE L'ENVELOPPE ET DES REVÊTEMENTS MURAUX DU QUÉBEC

FORMULAIRE DE DEMANDE D'ADHÉSION ENTREPRENEUR

FRAIS D'ADHÉSION ANNUELS



L'entrepreneur qui a plusieurs entités légales devra les regrouper.

Les cotisations gérées par la firme externe, se feront par tranche fixe du chiffre d'affaires selon :

Chiffre d'affaires de	0 - 3 000 000 \$	2 950 \$ plus taxes
Chiffre d'affaires de	3 000 001 - 6 000 000 \$	5 900 \$ plus taxes
Chiffre d'affaires de	6 000 001 - 10 000 000 \$	8 850 \$ plus taxes
Chiffre d'affaires de	10 000 001 - plus \$	11 800 \$ plus taxes

Les frais d'adhésion d'un nouveau membre seront facturés au prorata des mois du calendrier restants.

Il doit répondre aux conditions d'admission pour être admis avant le paiement.

En signant ce document, j'accepte:

- ☐ De me conformer au code d'éthique de l'AERMQ
- ☐ De maintenir les critères d'adhésion tout au long de mon adhésion
- ☐ Que l'AERMQ effectue une de visite de mon entreprise et un de mes chantiers
- ☐ Que l'AERMQ effectue une enquête au plumeitif des gestionnaires

Signature: _____

Nom en lettre moulées: _____

Titre: _____

POUR NOUS JOINDRE

204, boulevard de Montarville
Bureau 315
Boucherville (Québec) J4B 6S2

Téléphone : 450 655-1657
Sans frais : 1 877 434-1164
Courriel : info@aermq.qc.ca
www.aermq.qc.ca



ASSOCIATION DE L'ENVELOPPE ET DES REVÊTEMENTS MURAUX DU QUÉBEC